

FONDS DE SOLIDARITE PECHE – COVID 19

Formulaire de demande Petit Métier (navire ≤ 18 m disposant d'une licence européenne de pêche et pêcheur à pied titulaire du permis national)

Fiche d'identification de l'armateur – à remplir

Entreprise individuelle (personne physique)		Entreprise constituée en Société (personne morale)	
NOM :		Raison sociale :	
Prénom :			
Date de naissance :			
Numéro SIRET :			
Adresse :			
Téléphone portable :	Fixe	Portable	
Adresse Mail :			

Je suis : Pêcheur à pied exclusif Pêcheur à bord d'un Petit Métier

Je dispose de tables conchyliques depuis au moins le 1^{er} mars 2019 :

OUI NON

Navires de l'entreprise : n'inscrire que les bateaux dont le quartier maritime d'immatriculation est en Occitanie

Nom du navire	Immatriculation (QM + NUM)

Nombre de salariés :

- je suis seul embarqué
 j'emploie 1 à 10 marins

Catégorie de salaire forfaitaire ENIM :

- < 3 3 4 5 6
 7 8 9 >9

Bénéficiaire d'une pension de retraite ENIM ? Oui Non

Pièce obligatoire à fournir :

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) numérique (photo ou pdf) + report IBAN ci-dessous :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

NB : Le titulaire du compte (et donc du RIB) doit correspondre au demandeur de l'aide (personne morale ou entreprise).

Attestation sur l'honneur

A. Je soussigné(e)

déclare sur l'honneur :

- être en activité professionnelle en mars 2020,
- déposer les dossiers de demande d'aide suivants :

Merci de cocher ceux pour lesquels vous avez déposé un dossier

- Fonds National de Solidarité- volet 1 : 1 500 € / mois pour les entreprises de 0 à 10 salariés démontrant une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50%.
- Fonds National de Solidarité - volet 2 : 2 000 € / mois pour les entreprises de 1 à 10 salariés démontrant une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50%.
- Arrêts temporaires

B. Je ne dépose pas de dossiers dans les dispositifs ci-dessus, je sollicite :

- l'aide Forfaitaire Région de 1500 € / mois (pêcheur n'entrant pas dans le cadre du Fonds National de Solidarité volets 1 et 2 ou du Fonds de Solidarité exceptionnel Occitanie).
- le complément « charges fixes » (complément salaire forfaitaire ENIM de l'armateur + prise en charge CPO pour le mois de mars)

NB : les pêcheurs à pied exclusif, qu'il soit MSA ou ENIM, ne peuvent prétendre qu'à l'aide forfaitaire et à la prise en charge de la CPO pour le mois de mars.

C. Je suis un armateur sans salarié, j'ai déposé un dossier au Fonds National de solidarité- volet 1, je sollicite :

le complément « charges fixes » (complément salaire forfaitaire ENIM de l'armateur + prise en charge CPO pour le mois de mars)

D. J'ai été informé(e) que des contrôles a posteriori seront réalisés et des justificatifs demandés (ENIM, MSA, justificatifs d'activité professionnelle...).

En cas de fausse déclaration, le remboursement immédiat des aides sera exigé et des poursuites pénales seront engagées.

E. Je donne pouvoir au CRPME Occitanie de transmettre ce formulaire dûment rempli à la Région et d'attester ce document

Fait le _____ à _____ ,

Avec l'appui technique du CRPME Occitanie

